

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

A valider sur le site de souscription (employee-shareholding.verallia.com/2026) ou à remettre au plus tard le 18 mai 2026 à [23h59] heure de Paris

Identification de l'adhérent

Monsieur / Madame..... N° de sécurité sociale

Nom Prénom

Date de naissance..... Commune de naissance.....

Adresse Commune

Code postal (1) Pays

Entreprise (1) Etablissement

(1) Matricule VID..... (1) N° adhérent PEG.....

(1) Ne pas remplir les cases

J'affecte mon Intéressement et Participation et/ou décide de participer à l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Verallia.

En participant à l'augmentation de capital réservée aux salariés, je souscris, par l'intermédiaire du FCPE « VERALLIA RELAIS 2026 », des actions de la société Verallia SA.

Mon investissement sera bloqué dans le Plan d'Epargne Groupe Verallia pendant une durée de 5 ans jusqu'au 1^{er} juin 2031, sauf cas de déblocage anticipés décrits dans la brochure d'information relative à l'offre. Le prix de souscription des actions Verallia m'a été communiqué lors de l'ouverture de la période de souscription, et est mentionné sur le site de souscription.

Je soussigné(e), donne ordre de souscrire, en mon nom et pour mon compte, dans la limite indiquée ci-dessous, des actions Verallia, par l'intermédiaire du FCPE « VERALLIA RELAIS 2026 ». Je finance ma souscription de la façon suivante :

Ma souscription à l'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Verallia	Affectation de l'Intéressement Montant en €	Affectation de la Participation Montant en €	Versement volontaire par prélèvement bancaire ¹
FCPE VERALLIA RELAIS 2026	€	€	€
Je décide d'affecter mon intéressement et/ou ma participation pour les montants suivants :			
FCPE AMUNDI LABEL TRESORERIE ESR – F	€	€	
FCPE AMUNDI LABEL EQUILIBRE SOLIDAIRE ESR – F	€	€	
MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE	€	€	
FCPE Diversifié Verallia France (ex SGE)	€	€	
Paiement immédiat (soumis à l'impôt)	€	€	

Pour l'affectation d'intéressement et participation, seul les montants nets de CSG/CRDS (9,7 %) seront affectés à l'augmentation de capital ou aux fonds commun de placement d'entreprise (« FCPE » ou « fonds ») du PEG. Si le montant d'intéressement et de participation réellement versé par l'entreprise était différent de celui indiqué sur le bulletin, la répartition que j'indique serait appliquée proportionnellement au montant réel versé.

¹ En cas de prélèvement bancaire, je complète le mandat de prélèvement SEPA et je joins mon RIB.

A défaut de choix, ma participation et mon intéressement seront affectés automatiquement sur le fonds par défaut indiqué dans mes accords d'entreprise.

En cas d'investissement dans le FCPE VERALLIA RELAIS 2026, j'ai bien noté qu'un abondement me sera versé dont le montant dépend du montant total de mon investissement. La grille d'abondement est indiquée dans la brochure d'information.

Je déclare sur l'honneur que le montant total de mon investissement dans le PEG (hors intéressement et participation et abondement reçu de mon employeur), ajouté aux versements que j'ai pu effectuer dans tout autre plan d'épargne d'entreprise/de groupe, n'excède pas 25 % de ma rémunération annuelle brute 2026, estimée au moment de ma souscription.

Le présent bulletin doit être validé sur le site de souscription **employee-shareholding.verallia.com/2026** ou, si je n'ai pas accès à Internet pour souscrire, remis à mon correspondant Ressources Humaines localement avant la clôture de la période de souscription. Une fois ma souscription soumise elle est irrévocable.

Je comprends que si je sou mets une souscription en ligne et sur papier, la souscription en ligne prévaut sur celle en papier.

J'adhère aux déclarations et engagements mentionnés au verso de ce bulletin.

Date et Signature :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS

Je souscris des actions Verallia par l'intermédiaire du FCPE VERALLIA RELAIS 2026. Le FCPE VERALLIA RELAIS 2026 a vocation à fusionner avec le FCPE VERALLIA, après la réalisation de l'augmentation de capital, après accord de l'AMF et du conseil de surveillance des FCPE. J'ai noté que le prix de souscription des actions Verallia m'a été communiqué avant le début de la période de souscription. Ma souscription au FCPE VERALLIA RELAIS 2026 sera abondée dans les conditions indiquées dans la brochure d'information.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations figurant dans la brochure d'information, dans le DIC (Document d'Information Clé) du FCPE VERALLIA RELAIS 2026 et des autres FCPE du PEG. Les règlements des FCPE et le règlement du PEG Verallia sont à ma disposition sur le site employee-shareholding.verallia.com/2026 ou auprès du service des Ressources Humaines.

J'ai bien compris que les FCPE proposés dans cette offre ne sont pas ouverts aux « US Persons » et, je certifie dans ce cadre que je ne suis pas résident des États-Unis d'Amérique. J'ai bien noté que de plus amples informations à propos de cette restriction sont disponibles dans le règlement des FCPE ainsi que sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com.

Mes investissements seront bloqués dans le PEG Verallia pendant une durée de 5 ans, jusqu'au 1^{er} juin 2031.

Le prix de souscription des actions Verallia par l'intermédiaire du FCPE VERALLIA RELAIS 2026 sera égal à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Verallia constatés sur le marché Euronext Paris, durant les 20 jours précédant la date de fixation du prix de souscription, moins une décote de 5 %.

Les actions Verallia sont des actions cotées. La valeur des parts du FCPE peut évoluer à la hausse comme à la baisse selon l'évolution de l'action Verallia. Je suis donc exposé(e) à un risque de perte en capital sur mon investissement.

Compte tenu de la concentration des risques du portefeuille du FCPE VERALLIA RELAIS 2026 sur les titres d'une seule entreprise, il est recommandé aux souscripteurs d'évaluer la nécessité pour chacun d'eux de procéder à une diversification des risques de l'ensemble de leur épargne financière.

J'ai noté que le montant de ma souscription dans le FCPE VERALLIA RELAIS 2026 pourra être réduit dans les conditions indiquées dans la brochure. Les réductions porteront en priorité sur les versements volontaires, puis sur le versement des sommes issues de l'intéressement, puis sur le versement des sommes issues de la participation, incluant l'abondement. Les sommes issues de la participation et de l'intéressement qui n'auraient pu être versées au fonds du fait de la réduction des ordres seront affectées au fonds par défaut indiqué dans vos accords d'entreprise, avec la possibilité ensuite d'arbitrage entre fonds dans les conditions du PEG.

Les dividendes éventuels attachés aux actions qui composent l'actif du FCPE VERALLIA seront automatiquement réinvestis dans le FCPE VERALLIA.

J'autorise Amundi ESR à prélever directement sur mon compte bancaire le montant de ma souscription payée par prélèvement sur mon compte bancaire. Le prélèvement aura lieu le 11 juin 2026. Mon nom doit apparaître sur le mandat SEPA qui devra être joint au bulletin de souscription. Dans le cas d'une souscription papier financée par prélèvement sur mon compte bancaire, je m'engage à joindre un RIB à mon nom avec IBAN et BIC, et le mandat de prélèvement SEPA rempli et signé à mon bulletin de souscription. Le prélèvement ne sera présenté qu'une fois.

J'ai bien noté que tout défaut de paiement pourra impliquer l'annulation de ma souscription. Aucune régularisation ne sera autorisée. Il est donc impératif que mon compte soit approvisionné en conséquence à la date prévue. En outre, je donne irrévocablement mandat à mon employeur ou au teneur de compte conservateur du FCPE de faire procéder ou de procéder, sans préavis ou mise en demeure préalable, au rachat de la totalité de mes parts du FCPE, en conformité avec la réglementation applicable, et d'en affecter le produit, à due concurrence au règlement des sommes correspondant au montant de ma souscription.

Si le produit de la vente était insuffisant pour couvrir les sommes indiquées ci-dessus, je resterais débiteur auprès de mon employeur pour le montant correspondant et autorise mon employeur à déduire ce montant de ma rémunération. En outre, mon employeur se réserve le droit d'engager toutes poursuites à mon encontre pour récupérer les sommes non payées.

PROTECTION DES DONNEES

Le présent ordre de souscription est soumis aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (« RGPD ») relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Je suis informé(e) de l'utilisation des informations contenues dans le présent bulletin de souscription dans le cadre d'un traitement informatique de données par :

- **Verallia SA**, en sa qualité de responsable de traitement de l'augmentation de capital réservée aux salariés de Verallia ;
- **Amundi ESR**, en sa qualité de responsable de traitement de collecte et centralisation des souscriptions et de choix d'affectation et répartition de mes avoirs, et de tenue de comptes conservateur de parts de mes avoirs souscrits dans le cadre du PEG et du FCPE concerné.

La base légale de ces traitements est l'exécution du contrat de souscription (c'est-à-dire la présente acquisition).

Toutes les informations personnelles demandées dans le présent bulletin sont obligatoires et nécessaires pour que je puisse participer à l'offre. Si je ne donne pas certaines de ces informations, ma demande de souscription ne pourra pas être prise en compte. Ces informations seront utilisées pour le traitement de ma demande de souscription et la gestion de mon investissement jusqu'à la cession de mes parts de FCPE.

Mes données personnelles seront conservées pour les besoins des traitements indiqués ci-dessus le temps nécessaire à la mise en œuvre de l'offre et pour la gestion du PEG Verallia, et ce, au moins jusqu'à la cession de la totalité de mes parts de FCPE, et ultérieurement aux fins d'archivage jusqu'à la date d'expiration du délai de prescription de tout litige éventuel, sauf si j'exerce ma faculté de rétractation. Mes données seront stockées dans l'Union Européenne.

J'ai noté que je pourrai exercer un droit d'accès, de modification et de rectification, ou d'effacement (après le rachat de la totalité de mes parts de FCPE au sein du PEG), ainsi que le droit de demander la limitation du traitement ou de m'y opposer, le droit à la portabilité des données, le droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de mes données à caractère personnel après mon décès en m'adressant à :

- Verallia, à l'adresse email suivante : donnees.personnelles@verallia.com ou à l'adresse postale suivante : Tour Carpe Diem, 31 place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, France ;
- Amundi ESR, à l'adresse email suivante : dpo@amundi.com ou à l'adresse postale suivante : Service Contrôle Interne et Conformité - 26956 Valence Cedex 9.

Je note également que je dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle française, adressée par courrier à la CNIL - 3, Place de Fontenoy, 75007 Paris, ou par mail sur le site : www.cnil.fr

Je déclare conserver une copie du présent bulletin pour mes archives personnelles.